



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 30 novembre 2020 à 20h00
(Villars-Tiercelin, grande-salle)

Christophe Korber, Président, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

Il fait part que la salle a été aménagée dans le respect des règles sanitaires et qu'elle a été homologuée par le Préfet. Pour le bon déroulement de la séance, le Président rappelle que les masques sont obligatoires, que la distance sociale doit être gardée et que des micros ont été installés afin d'être mieux entendu pour les membres qui le souhaitent.

Un autre point par rapport à ces mesures, vu que tous les documents ont été transmis, le Président informe qu'il demandera pour la bonne forme si la lecture des rapports des commissions ad hoc et finances est souhaitée et si ce n'est pas le cas, la discussion commencera de suite afin de gagner du temps.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le déroulement, les documents reçus et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 39 conseillers sont présents et 9 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Demande de huis clos

Le Président explique qu'il doit faire voter la demande de huis clos après renseignement pris auprès de la Préfecture. Il demande s'il y a des questions à ce sujet.

Jean-Paul Cavin ne remet pas en doute que le Conseil doit siéger de manière particulière, toutefois, il s'interroge et demande s'il n'aurait pas suffi au nom des mesures exceptionnelles de limiter le public à cinq personnes afin de respecter le principe que les discussions soient publiques.

Le Président répond qu'effectivement le bureau a pris cette mesure car c'était la seule manière d'informer le public en avance qu'il n'était pas autorisé. Autrement, il aurait fallu procéder comme lors du dernier Conseil avec une liste exhaustive. Pour le bureau, c'était la solution la plus simple. Le Président explique qu'il doit procéder à la demande de huis clos étant donné que c'est à l'assemblée de se prononcer et il relève que si la demande de huis clos est refusée et dans la mesure qu'il n'y ait pas de public présent, il n'y aura pas de conséquence, toutefois, si quelqu'un se présente le Conseil devra refuser sa présence.

Le Président procède à la demande de huis clos. Elle est acceptée à la majorité (2 oppositions et 1 abstention).

Le huis clos est déclaré pour cette séance.

02. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

Le Président demande si la lecture est souhaitée. Ce n'est pas cas.

Le Président demande s'il y a des points à relever.

Bernard Krieg souhaite revenir sur ses dires au point 10 de l'ordre du jour concernant la consultation du projet d'horaire des transports publics car il fait part que sa demande n'a pas été bien comprise et il souhaite la reformuler :

"Bernard Krieg rebondit sur la consultation des horaires ; il dit que cela fait depuis 10 ans qu'il écrit pour demander que la ligne 440 « Echallens-Moudon » passe par Sottens en mettant en avant qu'il y a l'administration communale, un centre de grimpe et maintenant le Cadratin, toutefois, sans avoir eu gain de cause. Aujourd'hui, la question qu'il se pose est de savoir si la Commune peut ou veut aller plus loin, à savoir est-ce que la Municipalité ne ferait pas un modèle de proposition type dans ce sens-là et que le bureau l'envoie aux Conseillers individuellement pour leur proposer de faire suivre de manière à avoir plus de poids."

De plus, Monsieur Krieg soulève pour la forme simplement, qu'il croit se rappeler avoir fait une intervention dans le débat concernant la demande de crédit pour le terrain de foot à Villars-Tiercelin.

Le procès-verbal du 15 juin 2020 avec la modification au point 10 est adopté à la majorité (1 abstention).

03. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de Damien Korber et Aurélie Vervatidis en remplacement de Luc Opelguier et René Pernet, démissionnaires.

04. Communications du président

Le Président passe la parole au vice-président Frédy-Daniel Grossen pour des informations liées aux élections communales qui auront lieu au printemps prochain.

Frédy-Daniel Grossen informe que les listes « Entente communale » pour le Conseil communal et la Municipalité sont à disposition ici, au greffe et chez lui.

De plus, il relate les informations qui ont été communiquées par un avis officiel de la Municipalité et du bureau du Conseil concernant les prochaines élections communales « législature 2021-2026 », ce communiqué se trouve sur le site internet de la Commune.

Le délai pour déposer sa candidature est fixé au 18 janvier à midi.

05. Communications de la Municipalité

En préambule, René Pernet, Syndic, prononce quelques mots pour l'ensemble des collaborateurs de la Commune qu'il découvre depuis début juillet. Il souhaite remercier toute l'équipe de la Commune, aussi bien l'administration, la voirie que ses collègues municipaux pour la bonne gestion et la bonne ambiance.

Le Syndic donne les informations suivantes :

Info Covid : depuis un mois, deux fois par semaine, le Canton demande aux communes de remplir un formulaire afin de connaître la situation de chacune d'entre elles, cela fait partie des contraintes.

Déchetterie : la Municipalité a fait le choix du port du masque à l'intérieur.

Points citoyens : le but était de partager, dans chaque village, quelques éléments relatifs à la gestion de la Commune et aux futures élections. Malheureusement, suite aux décisions du Canton et à la demande du Préfet ils ont été annulés. Néanmoins, le Syndic espère voir suffisamment de candidats qui se présenteront pour ces élections, malgré les contacts restreints.

Sapins de Noël : le moment convivial « vin chaud » est supprimé lors de la distribution.

Locations des refuges : un léger recul au niveau des locations. Le 23 octobre dernier les locations ont été arrêtées, comme au printemps dernier, ce qui fait encore un manque à gagner. Par contre, les locations ont bien fonctionné entre ces deux périodes.

Café de la Poste : la Municipalité attendait les décisions fédérales et maintenant en connaissance de cause, il informe que c'est la Municipalité qui décidera de l'aide qui sera octroyée sur le loyer.

Appartements : au collège de Peney-le-Jorat tout est loué ; il reste un appartement à Villars-Mendraz.

Benne à papier à Villars-Tiercelin : en juin dernier un courrier a été envoyé par la commune de Poliez-Pittet informant qu'il y avait trop de gens hors village qui amenait du papier, si bien que la Commune de Poliez-Pittet a pris la décision d'enlever la benne à papier à fin juillet. Cette décision a été repoussée à fin septembre ce qui a permis à la Municipalité de Jorat-Menthue d'analyser la situation tout en sachant que cette information devrait être transmise aux habitants de Villars-Tiercelin. Depuis, la benne à papier a été réparée, des annonces plus fermes ont été inscrites, les gens d'autres villages ont été sanctionnés.

Il informe que les charges liées aux papiers sont grandes et projette des photos d'incivilités.

Travaux à l'Emetteur : le suivi du chantier se déroule bien. Un problème se pose avec le financement de la distribution de chauffage entre l'émetteur et les villas. Effectivement, il ressort après discussion avec l'architecte Weinmann, la bourse et la municipalité que le montant ne correspond pas à l'investissement de CHF 150'000.00 (préavis 18-2020), un complément devra être prévu. Une discussion est en cours entre les commissions et la municipalité. Le déménagement est prévu pour avril. Des photos des travaux intérieurs sont projetées.

Terrain de foot de Villars-Tiercelin : des photos sont projetées avant et après et la fin des travaux est attendue pour le printemps prochain.

Place de jeux à Sottens: la Fondation de probation l'a entretenue et une tonnelle récupérée a été installée.

Didier Schmid, municipal, informe que les travaux routiers avancent bien et donne un petit aperçu :

Montaubion-Chardonney arrêt car postal : les travaux sont terminés, il reste encore quelques inattentifs qui prennent le passage du bus.

Peney-le-Jorat à la route des Paysans : un trottoir qui n'avait pas été prévu est mis actuellement à l'enquête.

Villars-Tiercelin : les travaux arrivent au bout, il manque quelques marquages qui seront réalisés après l'hiver (revêtement trop gras).

Monsieur Schmid annonce que les budgets de ces travaux ont tous été respectés.

Il ajoute qu'il espère que l'éclairage au chemin du Séchaud pourra être réalisé pour la fin de l'année, mais ce n'est pas certain car avec le COVID l'entreprise pourrait manquer de personnel.

06. Préavis 39-2020 Crédit pour le remplacement des Moloks de Peney-le-Jorat

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le préavis et si la Municipalité souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si la lecture du rapport de la commission ad hoc et du rapport de la des finances est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion.

Etienne Stadler demande s'il s'agit d'un hasard que la commission ad hoc soit formée uniquement de personnes de Peney-le-Jorat.

Le Président répond qu'il s'agit effectivement d'un hasard, il n'a pas fait attention à ce choix et explique que le bureau a surtout regardé la disponibilité des gens. Il demande s'il cela pose un problème.

Monsieur Stadler répond par la négative.

Le Président met le préavis municipal 39-2020 « Crédit pour le remplacement des Moloks de Peney-le-Jorat » au vote. Il est accepté à l'unanimité.

07. Préavis 40-2020 Budget 2021

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le préavis et si la Municipalité souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si la lecture du rapport de la commission ad hoc et du rapport de la commission des finances est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion.

Jean-Paul Cavin aimerait savoir si le montant porté de CHF 25'000.00 pour l'entretien du couvert de la fontaine de Villars-Mendraz assure une réfection identique vu que cette fontaine fait partie du patrimoine.

Claude Racine, municipal, répond par l'affirmative.

Etienne Stadler fait part qu'il a vu une annonce postée sur « anibis » pour une armoire de type Compactus à CHF 100.00, peut-être une piste à suivre qui coûterait bien moins cher que les CHF 25'000.00 porté au budget.

Le Syndic fait part que le prix de ces armoires varie en fonction du volume, mais il veut bien que Monsieur Stadler lui transmette l'annonce.

Jean-Paul Cavin soulève qu'il figure toujours une ligne concernant l'éclairage public « chemin de Montmeillan à Peney » dans le plan des dépenses d'investissement. Il est étonné qu'elle y figure car il pensait qu'elle n'était plus d'actualité suite à une discussion qu'il avait eue avec Monsieur Joss, municipal. Il souhaiterait une politique globale.

Le Syndic explique que les trois investissements qui figurent dans le plan des dépenses d'investissement font parties des projets de législature. Elles restent notées en tant que rappel de ce qui avait été prévu d'être réalisé. Un nouveau plan devra être établi avec la nouvelle législature et c'est là qu'un plan global sera étudié.

Le Président met le préavis municipal 40-2020 « Budget 2021 » au vote :

Charges :	CHF 7'447'808.00
Revenu :	CHF 7'277'124.00
Excédent de charges de	CHF 170'684.00

est adopté à l'unanimité.

08. Communications (2^e partie)

René Pernet, Syndic, donne les informations suivantes :

Déchetterie : il y a eu un resserrage des mesures depuis le 1^{er} juillet. Concernant le projet de déchetterie à Sottens, le 22 octobre dernier un rendez-vous a eu lieu sur place en présence de Mme Luisier, Conseillère d'Etat, afin de regarder si une solution était possible. Le Syndic est désolé de décevoir mais il faut abandonner ce projet tel qu'il avait été imaginé.

Projet : dans le budget CHF 20'000.00 sont prévus pour l'affectation de la zone de l'Emetteur, la réflexion à ce jour est de mandater une première ébauche, avec cahier des charges, pour une déchetterie aux abords de l'Emetteur. Elle peut s'imaginer pour la Commune ou un peu plus grande. C'est un dossier que la Municipalité va avoir en première priorité à partir du mois de juillet. Des questions ont été soulevées pour développer les éco-points. Le Syndic informe que cela fera partie d'une réflexion générale, la Municipalité veut d'abord créer une déchetterie puis regardera comment les éco-points pourront être améliorés/ aménagés.

PaCom « plan d'affectation communal » : il rappelle la séance du 14 septembre 2020 à Thierrens où un certain nombre de Conseillers étaient conviés. A la suite de cette séance, la Municipalité a eu 2 séances avec le bureau d'urbanisme. Plusieurs travaux ont été faits en reprenant les recours. Par rapport au planning présenté, il y a un décalage de 6 mois, dès lors, il faudra imaginer que l'examen préalable se déroulera au mois d'avril. Au retour de l'examen préalable, il sera présenté à la commission d'urbanisme, puis les démarches de communications seront entreprises le mieux possibles, tout en sachant que beaucoup de propriétaires seront déçus.

Bernard Joss, municipal, donne les informations suivantes :

Stands de tir : Villars-Tiercelin, pour le Canton les buttes sont considérées comme polluées, mais cela ne nécessite ni surveillance, ni assainissement ; pour l'instant il n'y a rien à faire. Par contre concernant Sottens, pour obtenir des subventions les tirs doivent être arrêtés pour fin 2020. Les derniers tirs ont eu lieu en 2014. Le Canton va mandater une entreprise et faire un sondage dans les cibles de tous les stands du Canton qui sont polluées, selon l'analyse de la terre, l'Etat décidera si la butte de tir devra être assainie. Un subside de CHF 8'000.00 devrait être versé par le Canton par cible.

Parc du Jorat : l'association « JUTAVAQ » va être dissoute par les 13 Communes membres demain. La Municipalité a décidé d'intégrer la nouvelle association « association Jorat parc naturel » comme commune associée. La Municipalité considère qu'il y a plusieurs opportunités d'y adhérer, comme par exemple l'entretien des étangs, la gestion du flux des visiteurs et du parcage de voitures pour le Sentier handicap nature, seront pris en compte. Aussi, Monsieur Joss informe qu'un « Eco compteur » va être posé au sentier handicap nature qui permettra de compter et différencier les piétons, chevaux, vélos et chevaux. Le coût financier est de CHF 1.00 par habitant, soit CHF 1500.00 par année.

24 avril 2021 : une journée sera organisée « L'arbre de mon enfance », où chaque enfant de 7 ans (23 enfants) pourra planter des arbres.

Etant donné que cette année la verrée de fin d'année ne peut avoir lieu, le Syndic annonce que la Municipalité propose d'offrir un polo avec le logo de la Commune. Les membres qui sont intéressés peuvent s'inscrire sur une liste à disposition dans la salle après le Conseil.

09. Divers et propositions individuelles

Le Président passe la parole à Bernard Krieg qui parle au nom de la commission énergie.

En préambule, Monsieur Krieg souhaite donner une précision suite aux informations données par le Syndic concernant les installations de chauffage à l'Emetteur. Effectivement, il soulève que le Syndic a cité le nom de l'entreprise Weinmann-Energies, alors que cette dernière n'a aucun mandat avec la Commune. Il tient à préciser qu'il s'agit du bureau Ingénierie CVC Sàrl, par M. Patrick Weinmann.

Bernard Kireg présente la production photovoltaïque du bâtiment du collège de Peney-le-Jorat des 3 installations au moyen d'un graphique, puis c'est Damien Bœuf qui présente la consommation énergétique de ce bâtiment, également appuyé par un graphique. Ces présentations sont jointes au présent procès-verbal.

Roger Kormann fait une intervention concernant le 5G qui est jointe au présent procès-verbal.

Jean-Paul Cavin demande à la Municipalité si les bruits qu'il a entendu par rapport à ce que la Municipalité discute d'un projet de fusion avec la Commune de Montanaire sont fondés, ou bien s'il s'agit d'une « fake news ».

René Pernet, Syndic, informe que dans la région il y a beaucoup de discussions, donc oui cela peut faire partie de discussions, comme d'autres choses qui peuvent être discutées. Toutefois, il informe que tant qu'il n'y a rien de concret, il ne voit pas l'intérêt de partager avec le Conseil.

Frédéric-Daniel Grossen tient à rebondir sur les dires du Syndic, il croit précisément que les membres du Conseil attendent de leur Municipalité qu'elle réfléchisse, il soulève que c'est leur job d'y penser, aussi longtemps qu'il n'y a aucune décision, démarche ou crédit entrepris.

Jean-Paul Cavin répond que loin de lui l'idée d'interdire la Municipalité de réfléchir, il est parfaitement d'accord que la Municipalité peut avoir des discussions sur beaucoup de thèmes, cependant, sur un projet de fusion aurait aimé être informé. Il constate qu'il s'agit d'un sujet extrêmement sensible et pense que cela ne peut pas rester trop longtemps à l'interne. Les rumeurs vont vite. Néanmoins, Monsieur Cavin fait part qu'il comprend que cela ait pu être évoqué lors de discussions.

Le Syndic rappelle qu'en 2008/2009 une délégation de huit municipalités regardait pour une fusion globale pour toutes les communes du plateau du Jorat. Il rappelle que cela fait partie du travail de l'exécutif.

Stéphanie Grimm rebondit sur ce qui a été dit précédemment et communique que dans le cadre de la commission des finances, cette dernière encourage souvent la Municipalité à s'approcher de partenaires de la région. Elle profite de revenir sur la déchetterie et incite la Municipalité à essayer d'amortir sur la nouvelle déchetterie les dépenses qui ont déjà été faites « crédit d'étude de CHF 50'000.00 et les CHF 50'000.00 supplémentaires de dépassement » et de reprendre autant que possible toutes les démarches qui ont déjà été entreprises, un souhait de sa part.

De plus, Madame Grimm désire revenir sur les dires du Syndic évoqués lors des informations concernant l'installation de chauffage à l'Emetteur. Elle fait part au Syndic qu'elle ne trouve pas très clair les explications qu'il a données au niveau du chauffage et elle s'interroge si les membres du Conseil ont bien compris. Elle a l'impression que pas tous les éléments ont été transmis.

Le Président demande si quelqu'un souhaite un complément d'information.

David Schertenleib demande plus d'information sur le système de distribution.

Le Syndic revient sur la ligne inscrite concernant la distribution de chauffage pour un montant de CHF 450'000.00 et informe que quand les différents intervenants se sont mis autour de la table (bureau d'ingénieur, architecte, boursière et municipalité), ils ont soulevé que comme il y avait déjà eu CHF 150'000.00 pour la distribution de chauffage, qu'il fallait déduire ce montant à ce crédit. Mais en réalité, c'était deux fois CHF 150'000.00 qui avait le même libellé et c'est cet élément-là qui a démontré qu'il faudrait CHF 150'000.00 en plus. Le Syndic relève que c'est trop tôt pour faire un décompte, il y aura quelques éléments avec des dépenses inférieures, et c'est qu'au final que la Municipalité pourra tirer une conclusion.

Le Président présume que la Municipalité reviendra vers le Conseil si elle a besoin d'une rallonge.

Laurence Pralong demande s'il y avait un cahier des charges et demande s'il y a une part de responsabilité conjointe au niveau de l'architecte et du chauffagiste.

Le Syndic répond que la discussion aura lieu lors du bouclage final.

Le Syndic informe que le prochain Conseil prévu au mois de mars n'aura pas lieu « pas de préavis à présenter » et qu'il sera reporté au 14 juin 2021. Pour conclure, il transmet tous ses bons vœux à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Le Président exprime à son tour ses vœux et souhaite que l'année prochaine soit meilleure. Il lève la séance à 21h30.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib